



# Webinaire RAP

## Renouvellement et adaptation des prescriptions par les pharmaciens des Établissements de Santé (RAP)

Une nouvelle mission des PUI au service du bon usage du médicament et de la déprescription

Lien SFPC - RAP



### LE RAP, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Pour la première fois, le **pharmacien hospitalier** peut **renouveler et adapter une prescription** dans un cadre protocolisé. Cette mission concerne les **établissements sanitaires** des secteurs publics et privés, y compris les **HAD avec PUI**, les établissements de santé mentale ou les centres de réadaptation.

On passe de l'intervention proposée au médecin à une adaptation que le pharmacien réalise lui-même.

**Un levier direct de déprescription.**

### CE QUE DIT LA LOI

- **Article L.5126-1 du CSP** (modifié par la loi du 23 décembre 2022) : autorise le renouvellement et l'adaptation des prescriptions par les PUI
  - **Arrêté du 21 février 2023** : fixe les pathologies éligibles
- 2 périmètres possibles :
- **Alinéa 1** : patient ayant bénéficié d'une activité de pharmacie clinique (R.5126-10)
  - **Alinéa 2** : médicaments du programme de bon usage de l'établissement (R.6111-10) ou rétrocedés

### DEUX NIVEAUX D'INTERVENTION

Dans le cadre du protocole, le pharmacien pourra **directement et/ou après concertation** du prescripteur **renouveler et/ou adapter la prescription** selon 2 niveaux de mise en œuvre des interventions pharmaceutiques compte tenu de **l'expertise** et des **compétences** reconnues aux pharmaciens.

#### RATC

##### Renouvellement et/ou Adaptation Thérapeutique Concertée

Le pharmacien modifie la thérapeutique, puis le prescripteur confirme le changement.

#### RATD

##### Renouvellement et/ou Adaptation Thérapeutique Direct

Le pharmacien autonome modifie la prescription lui-même. Application immédiate.

Choix RATC ou RATD en fonction du type de problème lié à la thérapeutique et du type d'Intervention Pharmaceutique

Lien inscription webinaire RAP



### WEBINAIRE OMEDIT IDF

Avec le Pr Antoine Dupuis

Pharmacien à Poitiers & ancien président de la SFPC

- Présentation du cadre réglementaire de cette nouvelle activité
- Modalités pratiques de sa mise en œuvre au sein des établissements de santé.

**17** Mardi 17 novembre 2026

12h30 - 14h



Accédez à toutes les ressources à ce lien.